Arras. — Le *Pas-de-Calais* raconte cette historiette :

« On sait combien les examinateurs des aspirants et des aspirantes au brevet aiment poser, surtout à ces dernières, des questions saugrenues et parfois absolument deplacées, telles que, pour n'en citer qu'une, les raisons qui peuvent amener une demande en divorce.

» En ce moment, le bruit court dans notre ville d'Arras, où une session est ouverte pour l'examen des institutrices, qu'on a demandé à l'une des aspirantes *quel est l'homme de France qu'elle aime le mieux.*

» A cette question qui, certainement, ne figure sur aucune notion scientifique ou pédagogique, la jeune personne aurait répondu avec une naïveté charmante ou une finesse des mieux appliquées :

» *C'est le prince Victor !*

» On voit d'ici l'effet produit par cette réponse.

» L'examinateur aurait été, dit-on, positivement assommé, médusé, et, pour châtier cette impertinente pécore, la commission n'aurait trouvé *rien de mieux* que de l'expulser sans autre examen. ».

BELGIQUE

Tournai. — Cette nuit, un incendie a éclaté dans un magasin de laines de M. Henri Delooze, rue Cordonnier.

Grâce au dévouement des pompiers et à la rapidité des secours, le feu a pu être maîtrisé, après une heure de travail. La cause est purement accidentelle.

Les dégâts sont assez importants. Tout est assuré.

M. Henri Delooze est le beau-frère de M. Louis Rodoor, chef des *Crick-Sicks*, à Tourcoing.

Bruxelles. — Pour rétablir l'équilibre dans le budget, dont le déficit sera cette année de 5 millions environ, le gouvernement proposera probablement une augmentation de l'impôt sur l'eau-de-vie.

On croit savoir que le gouvernement de l'Etat libre du Congo refusera tout arrangement au sujet de la délimitation des frontières si la France n'accepte pas l'arbitrage prévu par l'article 12 de l'acte général de la conférence de Berlin.

L'Etat libre réclamera l'application de cet article par une note qu'il va adresser à bref délai au gouvernement français.

Gand. — Le Conseil provincial a annulé hier les élections communales de Renaix, dans laquelle des libéraux avaient été élus grâce à de nombreuses fraudes.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 23 juillet.** — Adèle Leroux, rue de Lannoy, 93. — Ivo Decock, rue des Arts, Impasse Mozart. — Arthur Chrétien, rue de Flandre, 41. — Henri Janssens, rue de Rohan, cour Lehoucq, 6. — Gabrielle Géerart rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Gustave Lefebvre, rue de Lannoy, cour Dufermont. — Henri Therssen, rue du *Chemin de Fer*, 38. — Paul Delesalle, rue de Lille, 118. — Henri Gadeyne, rue de Lannoy, 184. — Marthe Vercruysse, rue Descartes, 13. — **Déclarations de décès du 23 juillet.** — François Gaufet, 60 ans, courtier, rue de Ma Campagne, 26. — Félix Boucher, 6 mois rue de la Guinguette, cour Sénécaut. — Hortense Debrabander, 2 mois, rue de la Gaieté, 25. — Emile Moniez, 3 mois, rue du Moulin, cour Defrennes, 3. — Jeanne Freville, 90 ans, ménagère, rue du Tilleul, 26. — Constant Facque, 68 ans, tisserand, rue de Jemmappes, 32 — Célina Huban, 2 ans, rue de Courtrai, cour Duthoit.

Croix. — **Déclarations de naissances du 17 au 23 juillet** — Marie Robbens, rue des Champs. — Germaine Carville, rue Guizot. — Valérie Cretens, rue Saint-Pierre. — Arthur Sonneville, au pont de Croix. — Rosalie Devuyst, rue du boulevard. — Gaston Delecluse, à l'Allumette. — Jules Manciaux, rue Charles Quint. — Clara Laverseyn, rue du Quai. — **Publications de mariages du 18 juillet.** — *Jules Manche, 36 ans, receveur municipal à Croix,* et Marie Delgrange, 37 ans, sans profession, à Ascq. — Jean Mulliez, 26 ans, employé de commerce à Roubaix, et Maria Florquin, 26 ans, journalière à Croix. — **Mariage Néant. Déclarations de décès du 17 au 23 juillet.** — *Léonie Detournay, 17 ans, journalière,* rue du Progrès. — Germaine Prevost, 6 mois, rue du Progrès.— Ernest Friant, 16 ans, rattacheur, à la Ruelle.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 23 juillet.** — Georges Rousseau, rue de Gand. — Marie Burbure, au Brun-Pain. — Joséphine Pennel, au Blanc-Seau. — Fernand Catteau, rue Saint-Roch. — **Déclarations de décès du 23 juillet.** — Victor Prouvost, 23 ans 11 mois, journalier, rue Nollet. — Madeleine Vienne, 6 mois 24 jours, au Brun-Pain. — Hortense Cormorant, 20 ans 1 mois 20 jours, Hôpital-Civil, rue Nationale. — Georges Housay, 10 mois 7 jours, rue Lerouge. — Blanche Vanoverschelde, 30 ans 6 mois, rue de la Croix-Rouge.

Linselles. — **Déclarations de naissances du 15 au 22 juillet.** — Achille Catteau, rue de Tourcoing. — Joseph Blondeau, rue de la Bassée. — **Mariages.** — Néant. — **Déclarations de décès du 15 au 22 juillet** — Dauphine Segard, 76 ans, rentière, La Place.

Convois funèbres à Obits

Les amis et connaissances de la famille GAUFET-HERBAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François GAUFET, courtier veuf de Dame Angélique HERBAUT, décédé à Roubaix, le 24 juillet 1886, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée, le dimanche 25 courant, à 9 heures, aux Vêpres, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 26 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, 26.

Les amis et connaissances de la famille DUHAUT-VANCOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred DUHAUT, décédé à Roubaix, le 22 juillet 1886, dans sa 26e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 3 heures 3/4 en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, cour Tranquille, 4.

Les amis et connaissances de la famille BÉGHIN-DELFORTRIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie DELFORTRIE, décédée à Roubaix, le 23 juillet 1886, dans sa 8e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 131. — La Confrérie Saint-Joseph fera célébrer un Obit le lundi 26 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Louis CHEVAL, née Rosine DEWULF, décédée à Roubaix, le 22 juin 1886, dans sa 65e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 26 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Jules MALFAIT, décédé à Roubaix, le 26 juillet 1885, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hérseaux, le mercredi 28 juillet 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DELCROIX, époux de Dame Philomène BOURGOIS, décédé à Hérseaux, le 24 juillet 1885, à l'âge de 50 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 juillet 1886, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Adelaïde-Rosalie SAPIN, veuve de M. Aimé-Napoléon JONVILLE, décédée à Roubaix, le 4 juillet 1886, dans sa 90e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un Obit, le mercredi 28, à 8 heures 1/4, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 juillet 1886, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEMAINE, veuf de Dame Charlotte GELTON, décédé à Roubaix, le 23 juin 1886, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste HANTSON, époux de Dame Françoise HANTSON, décédé à Roubaix, le 26 juin 1885, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

Le tsar de Russie vient de sanctionner un nouveau statut concernant les droits, titres et apanages des membres de la famille impériale de Russie.

D'après ce statut, tous les membres de la famille impériale sont divisés en deux groupes.

Le premier comprend les fils, filles, frères, sœurs et petits-enfants du tzar régnant et de ses prédecesseurs. Tous ces princes et princesses auront seuls le droit de porter les titres de grand-duc, grande-duchesse et altesse impériale.

Le deuxième groupe comprend tous les autres membres de la famille impériale, qui n'auront droit qu'aux titres de prince ou princesse de sang impérial et d'altesse sérénissime.

Les apanages des membres de la famille impériale sont considérablement réduits.

Le nouveau statut dit enfin que l'héritier du trône et son fils aîné ne peuvent se marier qu'à des princesses professant la religion orthodoxe russe. Quant aux autres membres de la famille impériale, ils sont libres d'épouser des personnes qui professent d'autres religions.

La foire aux fiancées. — Les Roumains habitant les contrées occidentales des Kaupathes ont conservé une coutume bien originale.

Chaque année, le jour de la Saint-Pierre s'ouvre sur le mont Gaina, à cinq à six mille pieds au-dessus du niveau de la mer, une grande foire aux fiancées.

Toutes les filles à marier du pays s'y rendent en masse.

Les préparatifs durent des années, car les jeunes filles apportent leur dot, qui est exposée; on coud, brode, file; les mères, sœurs, tantes, grand'mères, les voisines et amies apportent leurs appoints, puis on emplit des bahuts sculptés et peints, on les charge sur les meilleurs équipages, et les meilleurs chevaux sont attelés.

Le plus beau bétail et fréquemment des ruches d'abeilles sont disposés autour des tables où s'installent les familles.

Au jour dit, les jeunes gens font, à leur tour, l'ascension du mont Gaina ; ils sont accompagnés par les membres les plus distingués de leur famille; ils se pavanent en magnifique costume, avec ceinture de soie et d'or; ils vont de ci de là, en quête de la belle qu'ils ont déjà distinguée dans la plaine.

Dès que les deux amoureux se retrouvent, les *fiançailles ont lieu*, et on unit les jeunes gens qui s'offrent réciproquement non un anneau, mais un mouchoir brodé.

Il est fort rare qu'une jeune fille qui s'est mise en route avec son avoir, ne trouve pas là-haut ce qu'elle est allée *chercher*.

M. de Bouteillier, commissaire de police de Montreuil, se trouvait hier après-midi dans son bureau, lorsqu'il vit entrer un homme de soixante-dix ans, sordidement vêtu, et amaigri par la misère et les privations, qui lui fit le dramatique récit qu'on va lire :

« Monsieur le commissaire, j'habite Montreuil depuis 1829. Pendant trente ans, j'ai été employé comme auxiliaire sculpteur dans les chantiers de l'Etat. J'ai eu dix enfants dont huit fils. Sept de ces derniers sont morts pendant la dernière guerre. A Forbach, trois sont morts ; j'en ai perdu deux autres à Sedan ; enfin le sixième et le septième ont succombé sous les balles des Prussiens dans des engagements aux environs de Paris. Le huitième vit encore, il est employé dans une manufacture de pianos, mais son maigre salaire ne lui permet pas de me venir en aide.

» Affaibli par l'âge, il m'est impossible de continuer à travailler. Me voilà donc seul, sans ressources. Je viens vous demander, monsieur le commissaire, d'user de votre influence pour me faire admettre à l'asile de Villers-Cotterets, car j'aimerais mieux mourir de faim que d'accepter l'offre qui m'a été faite d'entrer au dépôt de mendicité de Saint-Denis où, honnête homme, je serais obligé de vivre au milieu de vagabonds et de gens sans aveu. »

M. de Bouteillier a fait aussitôt prendre des renseignements sur ce vieillard qui se nomme Robaud (François-Auguste), âgé de soixante et onze ans. Comme son recit a été reconnu exact, le magistrat a adressé d'urgence un rapport à M. Gragnon, préfet de police.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU HAINAUT

Les troubles de Charleroi

Les grèves. — Affaire de la Glacerie de Roux. — Pillages. — Dévastations. — Incendies.

Fin de l'audience du 22 juillet

M. Boly, juge d'instruction à Charleroi, décrit d'abord la marche suivie par les bandes de grévistes. Vers 7 h. 1/4, une d'entre elles, la plus nombreuse, est arrivée aux verreries de l'Etoile, sises à Marchienne-au-Pont.

Cette troupe était composée de plusieurs centaines d'hommes armés de haches, de pics, de pinces, de marteaux, de pioches, de couteaux et de fusils. A leur tête, il y avait deux individus portant le drapeau rouge et le revolver au poing.

Il ne fallut que quelques instants pour amener la destruction de 111,000 pieds de verre fabriqués. Un coup de cloche ayant été donné par le porte-drapeau, on se décida à quitter la verrerie en annonçant au personnel que si le travail était repris on aurait infligé à l'établissement le sort de l'usine Baudoux dont on aperçoivait l'incendie à l'horizon.

Après une visite aux laminoirs de Montigny-sur-Sambre — où 250 ballots furent volés, mais où les dégâts furent moins considérables — les vandales se dirigèrent vers le laminoir de Ruon situé sur le territoire de Montigny-sur-Sambre. Bientôt pioches et marteaux s'abattirent sur le matériel, le pillage devint général et l'on alla jusqu'à amener la vapeur sur la grande cisaille et le marteau pilon pour les faire sauter.

M. le juge d'instruction rend compte des dévastations causées au Martinet; il montre les pillards faisant main basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée, jusqu'aux objets garnissant la salle des blessés !...

Tout au soir, après avoir essayé d'incendier le Martinet, la bande arriva à la glacerie de Roux. Ils anéantirent en quelques instants 1,700 mètres carrés de glace, des tables, des pupitres, la bibliothèque, les instruments de physique, une partie de la comptabilité, les plans, etc.

Déjà l'incendie avait pris de grandes proportions lorsque la troupe arriva. On connait le reste.

La déposition de M. le juge d'instruction est accablante pour tous les accusés. Elle fait très nettement la part de chacun d'eux dans ces criminelles tentatives.

Les accusés font preuve d'une incroyable insouciance.

Hélas ! les condamnés d'hier affectaient aussi des allures crânes le premier jour. Hier, quand on les a ramenés en prison, ils pleuraient, ils sanglotaient, ils maudissaient ceux qui, par leurs coupables excitations, les avaient poussés au crime et au *malheur*.

Mais ceux-là ont su éviter la cour d'assises. Chat échaudé craint l'eau.

Audience du 23 juillet

Le public composé presque exclusivement d'ouvriers et de parents des accusés est plus nombreux qu'à l'audience d'hier.

L'audience est reprise à 10 h. 1/2.

M. Bolie, juge d'instruction, continue sa déposition. Il donne au jury des explications très complètes sur les pièces à conviction que M. le président a fait déposer sur une table.

Parmi ces pièces à conviction, on remarque la porte du coffre-fort de la Glacerie de Roux, coffre-fort qui a été brisé.

Le témoin ajoute que les grévistes ne restaient pas longtemps dans chaque établissement. Il rapporte les propos vantards tenus par les grévistes aujourd'hui accusés.

Les lampes dont on s'est servi pour allumer l'incendie à la Glacerie de Roux, provenaient du Martinet.

Sur interpellation des défenseurs, M. le juge d'instruction déclare : j'ai vérifié les principales allégations de Porignaux, mais je n'ai pas vérifié tous les détails parce que les principales allégations étaient fausses. J'ai rapporté tous les menus détails que Langlez m'a donnés. Ces détails étaient tellement précis, que je n'ai jamais douté de l'exactitude de leur affirmation. Je ne puis dire s'il est vrai que tous les parents et alliés de Porignaux s'appellent Porignaux, d'après les voisins.

On ne m'a pas désigné les personnes qui ont mis le feu au magasin à fourrage de la Glacerie de Roux. Je sais qu'on a versé de l'huile le long du mur. On espérait ainsi que le feu se communiquerait au fourrage par les bois des fenêtres. Ce sont, m'a-t-on dit, des gamins qui ont mis le feu à ce magasinet dans la halle aux glaces.

Les grévistes évitaient de s'appeler par leur nom, ils se donnaient des surnoms.

Je ne puis affirmer que les meneurs des bandes aient été reconnus parmi les morts. On m'en a signalé deux qui étaient de ceux qui marchaient à la tête.

MM. les défendeurs posent au témoin un grand nombre de questions, portant pour la plupart sur les diverses dépositions qu'il a recueillies. M. le juge y répond très nettement, bien que quelques-unes des interpellations ne se rattachent qu'à de simples détails de la longue et minitieuse instruction qu'il a si habilement dirigée.

L'audience continue.

L'idylle au revolver

La 9e chambre du tribunal correctionnel de Paris, avait à juger hier une affaire de coups et blessures particulièrement intéressante. Deux jeune gens, Georges Doulé, dix-sept ans, et Eugénie Duperche, quinze ans, habitant la même maison, 143, rue de Charonne, s'aiment depuis longtemps et, avec le consentement des deux familles, avaient l'habitude de s'accompagner mutuellement chaque soir à la sortie de l'atelier.

Vint un jour où les assiduités de Georges déplurent à la mère d'Eugénie, et celle-ci dut signifier son congé à Georges. Celui-ci, désespéré, résolut d'en finir avec l'existence ; mais l'idée qu'après sa mort sa fiancée ne tarderait pas à l'oublier lui fut insupportable; il alla l'attendre une dernière fois à la porte de son atelier et tira sur elle deux coups de revolver. Il dirigea ensuite son arme contre lui-même. Un passant fit dévier le coup et désarma le jeune homme. Quant à Eugénie, son corset l'avait préservée contre les deux balles.

Poursuivi par le parquet pour coups et blessures, Georges raconte à la 9e chambre comment l'idée d'être obligé de rompre avec sa bien-aimée lui avait fait perdre la raison. Celle-ci, de son côté, explique comment, trompée par sa mère, qui avait su exciter sa jalousie en lui représentant faussement Georges comme un coureur de brasseries, elle s'était décidée à obéir, à son grand regret, et comment, après la tentative de son ami, elle s'était vue repoussée par sa mère et obligée de chercher refuge auprès de ses grands parents, à Essonnes. Elle pardonne volontiers à Georges et n'aspire qu'après le moment où tous deux pourront être unis

Le tribunal s'est montré bienveillant envers Georges Doulé en ne le condamnant qu'à vingt jours de prison.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La désaffectation de l'Eglise de l'Assomption

Paris, 24 juillet — Le conseil municipal de Paris continue son œuvre acharnée contre la religion et s'en prend particulièrement aux édifices consacrés aux cultes.

Hier soir, c'est l'église de l'Assomption qui a fait les frais de la discussion au sein du conseil. La désaffectation a été votée à une immense majorité.

Nous verrons ce que fera le gouvernement, à qui incombe la décision à prendre.

Le déclassement d'une partie des fortifications de Paris

Paris, 24 juillet. — Le comité de Défense s'est réuni hier sous la présidence du général Boulanger.

Sur 17 membres qui composent ce comité, 3 seulement se sont montrés favorables au déclassement de la partie des fortifications de Paris comprise entre le Point-du-Jour et Saint Denis, Ce sont : le général Boulanger, ministre de la guerre ; le général Saussier, gouverneur de Paris, et le général Savin de Larclause, chef d'état-major général.

Les autres membres ont voté pour le *statu quo* ou se sont abstenus.

M. Duc-Quercy

Le *Cri du Peuple* annonce que son collaborateur Duc-Quercy, détenu à la prison de Montpellier, est dans un état de santé qui laisse beaucoup à désirer.

L'*Intransigeant* annonce comme probable la candidature au Conseil municipal de Paris, dans le 10 arrondissement, de M. Duc-Quercy.

Les troubles de Marseille. — Mise en liberté du comte des Isnarts

D'après une dépêche du *Soleil*, la cour d'Aix a ordonné la mise en liberté provisoire du comte des Isnarts qui fait appel du jugement du tribunal de Marseille le condamnant à un mois de prison.

Explosion au Havre

Le Havre, 24 juillet, 1 h. matin. — Une explosion formidable vient d'avoir lieu ici vers minuit. On croit que c'est un bateau chargé de dynamite, échoué devant Frascati, qui a sauté.

Deux mille sept cents hectares dévorés par les flammes

Alger, 24 juillet. — Un incendie a éclaté dans les forêts situées sur la limite des arrondissements de Mascara et de Sidi-Bel-Abbès, dans les massifs de Saïda et Zegla.

D'après les dernières nouvelles, plus de 2,700 hectares seraient dévorés par les flammes.

Les indigènes travaillent à protéger le territoire de Mascara qui est sérieusement menacé.

Des troupes ont été envoyées sur le théâtre de l'incendie.

La reine Victoria et l'impératrice Eugénie à Portsmouth. — Un accident de chemin de fer.

Londres, 24 juillet. — La reine, accompagnée de l'impératrice Eugénie, de la princesse Beatrice et du prince de Battenberg, s'est embarquée à Corves cette après-midi, se rendant à Portsmouth pour assister à une revue navale.

Un train dans lequel se trouvaient les représentants des colonies à l'Exposition coloniale a déraillé dans les chantiers de Portsmouth. Il y a eu plusieurs blessés.

Une étrangleuse

Pau, 24 juillet. — Dimanche dernier, les deux petites filles filles de M. Adam, confiseur à Pau, jouaient devant la porte de leur maison, lorsqu'une femme, sous un prétexte quelconque, les attira à quelque distance.

Chemin faisant, la femme envoya l'ainée acheter des gâteaux; mais quand celle-ci revint, elle ne retrouva ni sa sœur, ni l'inconnu. On informa aussitôt le parquet, qui ne fit commencer les recherches qu'à huit heures du soir, donnant ainsi à la femme le temps de quitter notre ville.

La misérable vient d'être arrêtée à Ossun, après avoir étranglé la pauvre petite fille, comme elle avait déjà étranglé sa propre enfant, croit-on ; c'était pour confondre ses accusateurs qu'elle avait ramené chez elle la jeune Adam, qu'elle étrangla parce qu'elle ne cessait de crier et d'appeler sa mère.

L'insurrection mexicaine

Londres, 24 juillet. — M. Romero, ministre du Mexique, a reçu une dépêche du général Diaz qui l'informe que la révolte de l'Etat de Tamaulipas n'est pas importante.

Les révolutionnaires, poursuivis par les troupes fédérales, se sont réfugiés sur le territoire américain. Ils ont tenté de franchir le Rio-Grande pour envahir le Mexique.

Quatre chefs ont été arrêtés.

Le ministre ajoute que le mouvement ne paraît pas avoir un caractère politique ni l'importance que les rapports de la frontière lui attribuent.

New-York, 24 juillet. — Le *New-York Herald* publie une dépêche d'Elpaso (Texas), d'après laquelle mille hommes de troupes mexicaines se trouveraient sur la frontière, en face Elpaso.

Les citoyens d'Elpaso manifesteraient une grande agitation à la suite du refus des autorités du Mexique de mettre en liberté un rédacteur américain nommé Cutting, emprisonné à Pasodelnorte pour avoir publié dans le journal d'Elpaso un article offensant pour un citoyen mexicain.

M. Bayard, secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, a demandé l'élargissement de M. Cutting.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La crise ministérielle anglaise

Londres, 24 juillet. — Le *Times* dit que lord Salisbury ne peut pas diriger simultanément le cabinet et le *Foreing office*, car il existe quelques questions délicates à régler.

KERMESSES

Le 25 juillet. — Faches, Tumesnil, La Madeleine (Lille), Phalempin, Tourcoing.

1er août.— Wazemmes (Lille).

Ville de Roubaix, estaminet de la *Nouvelle Aventure*, tenu par M. Bayart-Lerouge, rue du Moulin-de-Roubaix, 98, GRAND JEU DE BOULE A LA PLATINE, les dimanches 1er et 8 août 1886, 1,000 fr. de prix en espèces. La mise sera de UN franc.

FOIRE DE TOURCOING. — Théâtre Deschamps. Pour la durée de la foire : V'là l'ballon ! V'là l'ballon ! ou Tourcoing historique, industriel et local. Grande revue en 4 actes, 7 tableaux par M. F. Germain, membre de la société des auteurs et compositeurs dramatiques.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux édition du *Journal de Roubaix.*

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintegnies, Templeuve, Tournai, Warneton, Wervicq, Ypres.

Compagnie universelle DE

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE *à 500,000*

Obligations Nouvelles

ÉMISES A 450 FRANCS

RAPPORTANT 39 FR. PAR AN

Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS

EN 42 ANS

PAR TIRAGES TOUS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Le premier tirage aura lieu le 15 octobre 1886 et toutes les obligations de la présente émission y participeront.

DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE IL EST REMBOURSÉ 6,000 OBLIGATIONS, soit 1,600 OBLIGATIONS A CHAQUE TIRAGE; le nombre d'obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

		Sommes nettes à verser	
30 fr.	en souscrivant	30 fr.	»
70	» à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	70	»
100	» du 10 au 15 octobre 1886 sous déduction des intérêts acquis	99	16
100	» du 10 au 15 décemb. 1886, sous déduction des intérêts acquis	98	23
100	» du 10 au 15 fév. 1887, sous déduction des intérêts acquis	97	29
50	» du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, sous déduction des intérêts acquis	44	48
450 fr.	Net à payer	439 fr.	16

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr., et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'assemblée générale du 29 juillet 1885.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LE MARDI 3 AOUT 1886 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs agences en province et à l'Etranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. 13081

On peut souscrire dès à présent aux obligations du

CANAL DE PANAMA

Il suffit d'envoyer **30 francs** par obligation souscrite à la **Caisse Générale d'Epargne et de Crédit**, 116, Place Lafayette, 116 Paris. 13082

Le Petit Journal Financier

16 PAGES — PARAIT TOUS LES SAMEDIS

PUBLIE TOUS LES TIRAGES

PAR AN 2 Francs — REVUE COMPLÈTE *des Chemins de Fer Français, Autrichiens, Portugais, Russes, Espagnols.* — Adresser les ordres et chèques-poste ou mandat -19- R. de Londres PARIS

VALEURS INDUSTRIELLES. — ÉCHÉANCES DES COUPONS

Consulter le numéro paru avant de souscrire à la nouvelle **Émission** du **CANAL de PANAMA**

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

30831d

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, lassitude, névrose, dartres, éruptions, boutons, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dedé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Excellement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.

Dépôts à Roubaix, DESPONT-INÉ, épicier; MORELLE-BOURGEOIS, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

COMMERCE

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez

LE HAVRE, 24 juillet.

Ventes : 750 balles. Marché inchangé.

LIVERPOOL, 24 juillet.

Ventes : 7,000 balles. Marché inchangé.

NEW-YORK, 23 juillet.

Middling Upland, 9 9/16. Ventes 4,700 balles. Inchangés.

LE HAVRE, samedi 24 juillet.

(Dépêche spéciale)

	23 juil. 11 h.	23 juil. 4 h.	24 juil. 11 h.		23 juil. 11 h.	23 juil. 4 h.	24 juil 11 h.
Juillet..	59 1/2	52 1/2	52 1/4	Janvier	53 1/4	53 1/4	53 1/4
Août...	52 1/2	52 1/4	52 1/4	Févr...	53 1/2	53 1/2	53 1/2
Sept....	52 3/4	52 1/2	52 1/4	Mars...	53 3/4	53 3/4	53 3/4
Octobre	52 3/4	52 3/4	52 1/2	Avril...	54 -/-	54 -/-	54 -/-
Novem.	53 -/-	52 3/4	52 3/4	Mai.....	.. -/-	.. -/-	.. -/-
Décem.	53 -/-	53 -/-	53 -/-	Juin....	.. -/-	.. -/-	.. -/-

Télégramme communiqué par M. LÉON OLERC :

LIVERPOOL, 24 juillet, 11 h. 20 matin.

Ventes : 8,000 balles. Marché calme, sans changement.

Juillet-Août.....	5 15/64	Janvier-Février...	.. -/..
Août-Septembre...	5 15/64	Février-Mars.....	.. -/..
Septembre-Octobre	5 11/64	Mars-Avril	.. -/..
Octobre-Novembre	5 7/64	Avril-Mai.....	.. -/..
Novembre-Décembre	5 6/64	Mai-Juin.....	.. -/..
Décembre-Janvier	.. -/..	Juin-Juillet.....	.. -/..

Par câble de M. SIEGFRIED GRUNER et Cie

(Communiqué par M. JULES CAUËT)

NEW-YORK, vendredi 23 juillet (Clôt.)

Ventes : 64,000 balles. Marché languissant.

Recettes 1,700 balles, contre 800 en 1885, et 700 en 1884.

Total de la semaine : 10,900 balles, contre 2,200 en 1885 et 2,300 en 1884.

Juillet.....	9 49	Novembre..	9 30	Mars.....	9 62
Août.....	9 49	Décembre..	9 33	Avril	9 72
Septembre.	9 45	Janvier....	9 43	Mai.....	.. .